



Ce code de vie vise à permettre aux élèves et à tout le personnel de travailler dans un climat propice à l'éducation. Il rejoint directement l'enfant qui est au centre des activités pédagogiques en lui enseignant les bons comportements dès son arrivée à l'école, et ce à chaque jour de l'année scolaire. Tout manquement à un règlement entraîne une conséquence ou un geste de réparation.

### **ENCADREMENT**

L'encadrement représente l'ensemble des moyens utilisés par le personnel pour guider l'élève dans son cheminement tant sur le plan académique que sur le plan disciplinaire et social.

### **IDÉES SOUS-JACENTES**

L'école existe en fonction de l'élève. Les structures, les mécanismes, les services qu'on y retrouve se justifient dans la mesure où ils apportent un appui à l'élève dans son cheminement vers la maturité. L'élève a des besoins fondamentaux soit d'être écouté, reconnu, aimé dans le milieu où il vit, tant dans son être que dans sa façon d'agir. C'est cette philosophie qui nous appelle à globaliser l'idée des règlements à l'école. En effet, si l'on détaille tout ce que l'enfant doit et ne doit pas faire, cela lui enlève la possibilité de développer lui-même la façon de faire ses choix, sur le plan social, disciplinaire et environnemental.



***La motivation vous sert de départ. L'habitude vous fait continuer. »***

Jim Ryun

# Comportements attendus au code de vie ÉCOLE CAP BEAU-SOLEIL DE CAPLAN

|                                      |  |  |
|--------------------------------------|--|--|
| <b>A- Respect des autres</b>         | J'utilise des paroles et des gestes adéquats.  | <b>Pour :</b><br>- vivre dans un climat agréable;<br>- développer de bonnes relations avec les autres.                                   |
|                                      | Je respecte les autres en évitant les répliques, les mensonges et les argumentations inutiles. |  |
|                                      | J'applique les consignes données par les adultes de l'école.                                   | <b>Parce que</b> c'est le travail des adultes d'être là pour m'aider et me guider.   |
|                                      | Je règle mes conflits de façon pacifique.  | <b>Pour :</b><br>- apprendre à exprimer et gérer mes émotions afin de mieux vivre en groupe.   |
|                                      | Je m'ouvre à la différence.  | <b>Pour :</b><br>- reconnaître que chaque personne à sa valeur, ses forces et ses limites.   |
| <b>B- Respect de l'environnement</b> | Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté.                                    | <b>Pour :</b><br>- éviter le gaspillage;<br>- maintenir le matériel en bon état;<br>- avoir les outils nécessaires pour bien travailler. |
|                                      | Je garde les lieux et le mobilier propres et en bon état.                                      | <b>Pour :</b><br>- préserver la qualité de l'environnement;<br>- vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant.      |

« La curiosité des enfants est un penchant de la nature qui va comme au-devant de l'instruction ; ne manquez pas d'en profiter. »

## Comportements attendus (suite)

|                    |  |  |
|--------------------|--|--|
| <b>C- Sécurité</b> | Je me comporte de façon sécuritaire en tout temps.                   | <b>Pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- éviter les accidents et les conflits;</li><li>- prendre soin de moi;</li><li>- avoir du plaisir à jouer avec les autres;</li><li>- apprendre à vivre en société.</li></ul> |
|                    | J'apporte uniquement les objets permis.                              | <b>Pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- éviter les conflits, les bris, les vols ou les gestes malheureux.</li></ul>  |
| <b>D- Réussite</b> | Je fais le travail demandé par les enseignants(es).                  | <b>Pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.</li></ul>  |
|                    | J'ai le matériel scolaire requis.                                    | <b>Pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.</li></ul>  |
|                    | Je suis présent(e) à l'heure et à l'endroit prévu.                   | <b>Pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- être prêt(e) à travailler en même temps que mon groupe.</li></ul>  |
|                    | Je suis calme et silencieux dans les rangs et dans les déplacements. | <b>Pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- favoriser un bon climat dans l'école.</li></ul>  |



# Démarches d'intervention

## CAS MINEURS :

### **1<sup>er</sup> niveau**

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée. L'information sera consignée dans l'agenda (avertissement).

### **2<sup>e</sup> niveau**

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée. L'information sera consignée dans l'agenda.

### **3<sup>e</sup> niveau**

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée. L'information sera consignée dans l'agenda.

- **En collaboration avec le parent, le titulaire entreprend un processus de résolution de problème où l'enfant trouve sa propre solution et prend une résolution sous forme de contrat.**

### **4<sup>e</sup> niveau**

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée.

- **Le titulaire en collaboration avec la personne témoin consigne et gère le geste.**

**Selon l'intensité et la fréquence du comportement, on peut avoir recours aux moyens suivants :**

- Rencontre du titulaire avec la direction.
- Stratégies d'intervention.
- Convocation des parents par la direction pour une rencontre.
- Demande de services spécialisés.

- Étude de cas (plan d'action/plan d'intervention).
- Intervention pour « gestes majeurs ».
- Avis de comportement.
- Enseignement explicite
- Etc.

## **CAS MAJEURS :**

**J'adopte un comportement pacifique, je dis « NON » :**

- aux batailles (l'agression physique);
- aux menaces;
- à l'intimidation;
- à la vengeance, ridiculiser l'autre, exclure un élève du groupe (agression indirecte);
- au vol et au vandalisme;
- à l'extorsion (le taxage);
- à l'impolitesse majeure;
- à la possession et à la vente de drogues, tabac et alcool;
- à la possession ou à l'utilisation d'objets menaçant la sécurité (canif, couteau.....).

## **DÉMARCHES D'INTERVENTION POUR LES CAS MAJEURS**

1. Intervention directe de l'adulte (arrêt d'agir immédiat).
2. Retrait de l'élève sous supervision de l'adulte.
3. Information à la direction (ou responsable de l'école durant son absence).
4. La direction (ou TES, responsable du service de garde, responsable de l'école) contacte les parents pour les informer de la situation.
5. Suspension immédiate à l'interne ou à la maison.
6. Retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction.
7. Élaboration d'un plan de réintégration en classe (si nécessaire)
8. Un élève pourrait être privé d'une activité ou d'une sortie éducative si les intervenants jugent que son comportement (les gestes, les paroles, les attitudes....) peut compromettre le bon déroulement de l'activité.



**Dans le cas de violence★ ou d'intimidation★ envers d'autres élèves ou des membres du personnel, peu importe le lieu, l'élève s'expose à des sanctions, selon notre protocole et déterminées après l'analyse de la situation.**

# LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## (★) Violence (loi de l'instruction publique 2012 – article 13)

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

## (★) Intimidation (loi de l'instruction publique 2012 – article 13)

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (mettre à l'écart du groupe). »



Pour la formulation d'une plainte  
en regard d'un service que l'élève  
a reçu ou aurait dû recevoir,  
vous pouvez consulter le règlement  
sur le site de la Commission scolaire  
René-Lévesque en suivant le lien suivant :

[http://www.csrl.qc.ca/csrl/Traitement/Documents/Depliant\\_Protecteur\\_Eleve\\_2016-08-19.pdf](http://www.csrl.qc.ca/csrl/Traitement/Documents/Depliant_Protecteur_Eleve_2016-08-19.pdf)

Benoît Lamarche, protecteur de l'élève (418 392-3221)  
Gilles Cavanaugh, secrétaire général (418 534-3003, poste 6008)